



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **Pour diffusion immédiate**

### **Motoneige au Mont-Tremblant : une solution hors des limites du parc est à portée de main**

**Montréal et Québec, le 28 novembre 2018** - La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), Nature Québec, le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et Aventure Écotourisme Québec unissent leur voix pour appeler le nouveau ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à faire preuve de la plus grande prudence dans la gestion du dossier d'un éventuel retour de la motoneige au parc national du Mont-Tremblant. Une décision autorisant ce retour pourrait anéantir plus d'une décennie de travail de concertation des autorités provinciales et régionales et occasionner des impacts négatifs sur l'ensemble du réseau des parcs nationaux du Québec.

Le Comité consultatif sur les parcs, qui a pour mandat de conseiller le ministre sur la gestion de notre réseau de parcs nationaux, s'est réuni d'urgence le 26 novembre afin d'examiner le dossier de l'accès de la motoneige au parc national du Mont-Tremblant et faire des recommandations. Dans un avis unanime acheminé au ministre, le comité a recommandé au gouvernement de faciliter la réalisation du tronçon manquant et de ne pas se prévaloir, même temporairement, de son pouvoir discrétionnaire de réintroduire la motoneige au parc national du Mont-Tremblant. Ce comité est formé de plusieurs organisations intéressées par le maintien, la bonne gestion et le développement du réseau des parcs nationaux.

En décembre 2017, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 3 millions de dollars afin de réaliser un sentier entre Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant qui permettra, une fois terminé, l'accessibilité à la municipalité de Saint-Donat. Selon les informations obtenues auprès des ministères impliqués, il est tout à fait réaliste de penser que ce tronçon manquant sera complété pour la prochaine saison hivernale (2019-2020). Il s'agit d'une solution parfaite pour atteindre dans un délai plus que raisonnable l'objectif recherché et respecter la mission des parcs nationaux.

Le gouvernement du Québec analysait récemment une proposition visant à permettre la pratique récréative de la motoneige sur deux routes situées à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Tremblant. L'objectif de cette proposition était de faciliter l'accès à la municipalité de Saint-Donat qui est partiellement isolée du circuit de sentiers existants dans la région des Laurentides. Pour les organismes signataires de ce communiqué, cette proposition qui implique des impacts significatifs sur la faune et sur les autres usages récréatifs à l'intérieur du parc n'a plus sa raison d'être.

## Citations :

« Protéger l'intégrité écologique de nos parcs nationaux, c'est également protéger leur pouvoir d'attraction et les retombées économiques locales qui résultent de leur fréquentation. Rappelons que chaque dollar investi dans un parc au Canada en rapporte six. » - Alain Branchaud, biologiste et directeur général de la SNAP Québec

« On doit tout faire pour éviter ce retour de la motoneige dans les parcs nationaux après plusieurs années de paix sociale et après des millions de dollars d'investissements publics dans les sentiers de contournement. Il existe plus de 35 000 kilomètres de sentiers balisés de motoneiges, il faut garder des territoires protégés comme les parcs où on peut pratiquer des activités plus en harmonie avec la nature. » - Christian Simard, directeur général de Nature Québec

« Avec l'existence d'une multitude de voies de contournements, il n'y a pas de raisons qui tiennent pour autoriser le retour des motoneiges dans les parcs nationaux. L'impact des activités motorisées serait beaucoup trop grand dans ces milieux naturels protégés. Les loisirs motorisés sont incompatibles avec le premier objectif d'un parc national qui est d'assurer la conservation et la protection permanente de son territoire. L'accès du public à des fins d'éducation et de récréation y est permis, certes, à la condition d'en minimiser l'empreinte au maximum. » - Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ

« Les territoires des parcs nationaux sont des territoires fantastiques et riches en diversité afin de faire vivre une expérience nature des plus enrichissante pour le secteur du tourisme d'aventure au Québec. L'importance d'avoir ce type de territoire sans activité motorisée est prioritaire pour nos entreprises voulant offrir aux clientèles touristiques tant nationales qu'internationales, un contact privilégié et une expérience plein air authentique. » - Pierre Gaudreault, directeur général d'Aventure Écotourisme Québec

- 30 -

## Informations:

SNAP Québec  
Alain Branchaud, Directeur général  
[abrancaud@snapqc.org](mailto:abrancaud@snapqc.org)  
514 603-3085

Nature Québec  
Christian Simard, Directeur général  
[christian.simard@naturequebec.org](mailto:christian.simard@naturequebec.org)  
418 928-1150

RNCREQ  
Vincent Moreau, Directeur général  
[vincent.moreau@rncreq.org](mailto:vincent.moreau@rncreq.org)  
514 861-7022 poste 23

Aventure Écotourisme Québec  
Pierre Gaudreault, Directeur général  
[pgaudreault@aventurequebec.ca](mailto:pgaudreault@aventurequebec.ca)  
450 661-2225 poste 105